

# Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 236

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251709>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30<sup>me</sup> année LE PAYS

*Nous commencerons avec notre prochain Numéro la publication d'un feuilleton de courte haleine, mais fort joli, de M. Jean Barancy, intitulé « MOZETTE ».*

*Nous ne doutons pas qu'il ne plaise à nos fidèles lecteurs et surtout à nos aimables lectrices.*

La Rédaction.

### HISTOIRE

DE LA  
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES  
**FRANCHES-MONTAGNES**  
PAR  
A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'évêque de Bâle, très-irrité d'une pareille félonie, commise au détriment de l'Evêché, par lui, duc de Montbéliard, employa tous les moyens à sa disposition pour faire résilier le contrat. Il écrivit au Nonce Apostolique de Lucerne, à l'archevêque de Besançon. Il chercha à gagner les jeunes sires de Franquemont et leur oncle, le sire de Marney, pour revenir sur ce marché infâme. Tout fut inutile. Un procès interminable s'engagea. C'est pendant la durée de ce procès que le comte de Montbéliard introduisit le luthéranisme dans la seigneurie de Franquemont, comme nous l'avons dit plus haut. Enfin, le 18 janvier 1658, une transaction intervint entre les partis en litige. Léopold-Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard se reconnut vassal de l'évêque de Bâle, pour la baronnie de Franquemont, dont il restait le

seigneur foncier et le haut-justicier. L'évêque conserva les droits de souveraineté, non sans avoir souvent des démêlés avec son vassal. Il y eut reprise de fief à chaque mutation jusqu'à la révolution française.

Il fut stipulé que les habitants de la seigneurie, faisant partie de l'Evêché, devaient suivre l'évêque à la guerre et supporter les charges de l'Etat, comme fief de l'empire, en même temps que le comte devait maintenir ces habitants dans leurs droits, us et coutumes.

Que les appels seraient portés à la cour de l'évêque, à Porrentruy.

Que le comte (alors le duc Frédéric-Léopold de Wurtemberg) ou ses successeurs ne pourraient confier le commandement du château de Franquemont qu'à un homme non suspect de l'évêque ; celui-ci se réservant formellement le droit d'entrée ou d'occupation de cette place.

Que la religion catholique serait maintenue dans son état actuel dans la baronnie.

Que les officiers du comte de Montbéliard à Franquemont, de quelque confession qu'ils fussent ne devaient pas inquiéter les habitants de la seigneurie pour affaires de religion.

Que ces habitants, dans leurs relations avec l'évêque, comme souverain, relèveraient de la châtellenie de Saint-Ursanne.

Enfin, on régla encore quelques autres droits et accessoires. La procédure, qui avait été portée devant la cour impériale de Spire, fut retirée et le traité ratifié par les deux contractants et par Eberhard, duc de Wurtemberg à Stuttgart.

Depuis ce traité, les comtes de Montbéliard firent hommage de la baronnie de Franquemont au prince-évêque de Bâle et

les reprises de fief, à chaque mutation, eurent lieu, jusqu'en 1792.

Comme le château de Franquemont était occupé, en vertu des traités, par les troupes du comte de Montbéliard et de l'évêque de Bâle et que la présence de ces troupes de deux souverains occasionnait souvent des conflits, l'évêque résolut de le démolir. Les Suédois l'avaient déjà bien endommagé, en 1636, et son entretien occasionnait des frais peu en proportion avec les revenus de la baronnie. Sur les conseils de l'ambassadeur de France à Soleure et avec le consentement du duc de Wurtemberg-Montbéliard, le prince-évêque Jean Conrad de Roggenbach donna l'ordre de le démolir. Les habitants de la seigneurie exécutèrent ce travail entre les 25 février et 9 mars 1677 avec empressement. Le bailli des Franches-Montagnes vint à leur aide avec des Montagnards et bientôt il ne resta plus qu'un monceau de ruines de l'antique forteresse de Franquemont.

Le prince-évêque régla ensuite la justice à Franquemont d'accord avec son vassal le comte de Montbéliard.

La justice était jusqu'alors composée du maire, élu par le seigneur, et de 8 personnages dont 4 se rechangeaient chaque année par élection faite par leurs prédécesseurs. On nommait aussi annuellement deux avocats pour porter la parole. On pouvait appeler dans les dix-jours et onze nuits des sentences de ce tribunal, mais celui qui ne poursuivait pas son appel, payait une amende, soit 24 boisseaux d'avoine. Les grosses amendes étaient de 60 sols de Bâle, comme dans les autres parties de l'Evêché. C'est sur ce produit judiciaire que les justiciers prélevaient leur salaire de 3 sols par séance or-

amprisonnées se raidissent, elle jette un dernier cri expirant.

Ce cri vibra dans des poitrines humaines.

— Qui appelle ? demanda-t-on.

— Ya... mi...

La dernière syllabe de son nom s'éteignit dans un soupir.

— Louis, c'est elle, c'est elle, te dis-je.

L'ingénieur et sa femme (car c'étaient eux) hâtèrent le pas.

A l'approche de voix humaines, la musulmane entr'ouvre les yeux, reconnaît Renée ; une faible lueur illumine son visage ; elle recueille tout ce qu'elle a de force pour dire :

— N'approchez pas ! L'enfer... s'entr'ouvre... Yamina est enterrée...

En un clin d'œil l'ingénieur se rend compte de ce qui s'est passé.

Avec mille précautions, il écarte les mottes d'herbe moussue qui entourent l'esclave, rejette les fagots et Renée peut s'approcher enfin.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 31

### YAMINA

PAR  
JEAN KERWALL

Etait-ce une nouvelle hypocrisie, une amère dérision ?

Le chef se faisait-il un jeu, jusqu'à la fin, des sentiments les plus sacrés qui vibrent dans le cœur maternel ?

La pauvre femme aperçut enfin les branches liées ; elle hâta la course, ses pieds ne la portaient pas assez vite... O bonheur ! elle atteint les brindilles, elles les touche, en un clin d'œil elle sera au gourbi !

Hélas ! hélas ! soudain la malheureuse pousse un cri horrible, effrayant ; les fagots sont creux, l'intérieur est vide ; au moment où elle croit les soulever, la terre s'entrouvre sous ses pieds ; elle enfonce, enfonce, est enterrée vivante, sa tête seule apparaît. Yamina a compris : elle est le jouet d'un guet-apens horrible, d'une ignoble vengeance.

La pauvre femme crie, appelle, pleure.

L'écho seul lui répond.

Ses forces l'abandonnent à chaque instant, et les tortures morales et physiques qu'elle endure sont affreuses, inénarrables.

Elle essaye de se soulever, mais ses bras sont retenus dans le limon boueux préparé par Abdallah ; l'herbe verte cachait la plus épouvantable des perfidies.

Et Yamina, folle de douleur, pense à ses enfants qui partent, à ses enfants pour qui le dernier baiser reçu ne sera pas le baiser maternel ; elle est prête à mourir : ses jambes